

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres excusés ou absents	2
Nombre de procurations	2
Nombre de votants	15

**DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 H 00**

Étaient présents :

Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENault.

Mrs Jean-Luc EMIN, Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

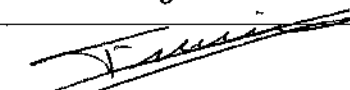

Excusés : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 29 mai 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Robert GALLET

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0626-01	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain : Projet de mutation de la parcelle cadastrée section B 2263 située 42, rue de la Chansonne Propriétaire actuel : Mme BOUASSIDA Sylvaine	06/06/2026
DELIB-0626-02	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain : Projet de mutation de la parcelle cadastrée section C n°297p – lot E - située 114, route des Combes Propriétaire actuel : M. CIOLFI Jean-Pierre	06/06/2026
DELIB-0626-03	Unanimité (15 votants)	Réfection de la signalisation horizontale et verticale - pose de bordures de trottoir T2	08/06/2026
DELIB-0626-04	Unanimité (15 votants)	Installation d'une cellule sanitaire – Place Henri Dunant – Parking situé à proximité du monument aux morts	09/06/2026
DELIB-0626-05	Unanimité (15 votants)	Installation d'une cellule sanitaire – Place Henri Dunant – Parking situé à proximité du monument aux morts – Réalisation d'une dalle béton	08/06/2026
DELIB-0626-06	Unanimité (15 votants)	Débitumisation de la cour maternelle – mission de programmation et de maîtrise d'œuvre	08/06/2026
DELIB-0626-07	Unanimité (15 votants)	Tènement centre village - étude de faisabilité en vue d'un projet partenarial de programmation immobilière Grand Bourg Habitat	08/06/2026
DELIB-0626-08	Unanimité (15 votants)	Tènement centre village – Réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de création d'un commerce multiservices	08/06/2026

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du jeudi 21 mai 2026 numérotées DELIB-0626-01 à DELIB-0626-08.

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Robert GALLET	

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

Date d'affichage
29/05/2026

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Objet de la Délibération
Delib-0626-01

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la parcelle cadastrée section B 2263 située 42, rue de la Chansonne

Propriétaire actuel : Mme BOUASSIDA Sylvaine

Acquéreurs : M. PROMONET Florian et Mme BOUGEL Marie

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Audrey VILLON, notaire – 238, Grande Rue de la Côtière – 01160 PRIAY**, concernant le projet de mutation de la parcelle cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
B	2263	01 a 70 ca	42, chemin de la Chansonne

Ce bien appartient actuellement Mme BOUASSIDA Sylvaine.

La parcelle est établie en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.**

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

Date d'affichage
29/05/2026

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Objet de la Délibération
Delib-0626-02

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain

Projet de mutation de la parcelle cadastrée section C n°297p – lot E - située 114, route des Combes

Propriétaire actuel : M. CIOLFI Jean-Pierre

Acquéreurs : Mme LOUP Jessica

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET, notaire – 27, rue Brillat Savarin – 01160 PONT D'AIN**, concernant le projet de mutation de la parcelle cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
C	297p	25 a 48 ca	114, route des Combes

Ce bien appartient actuellement M. CIOLFI Jean-Pierre.

La parcelle est établie en zone Ub du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.**

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



(Handwritten signature of Jean-Luc EMIN)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUULT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

Date d'affichage
29/05/2026

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Objet de la Délibération
Delib-0626-03

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

**Objet de la délibération : Réfection de la signalisation horizontale et verticale
Pose de bordures de trottoir T2**

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la réunion du 21 mai 2026, il a été décidé de procéder à la pose de bordures de trottoir T2.

Il présente le devis de l'entreprise MERMET, d'un montant de 2 300,00 € HT, soit 2 760,00 € TTC.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :**

- **Valide** le devis de l'entreprise MERMET pour un montant de 2 300,00 € HT, soit 2 760,00 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



[Handwritten signature of Jean-Luc EMIN]

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Objet de la Délibération
Delib-0626-04

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

SECRETARE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Installation d'une cellule sanitaire – Place Henri Dunant – Parking situé à proximité du monument aux morts

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différents devis reçus de l'entreprise MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS concernant la fourniture et l'installation d'une cellule sanitaire sur le parking situé à proximité du monument aux morts, à savoir :

Devis n° 1 : Cellule sanitaire réf. 2054 – Dimensions : 2,60 m x 2,25 m

- Montant HT : 28 500,00 €
- Montant TTC : 34 200,00 €

Devis n° 2 : Cellule sanitaire réf. 2070 ou 2073 – Dimensions : 3,25 m x 2,25 m

- Montant HT : 31 500,00 €
- Montant TTC : 37 800,00 €

La différence entre le devis n° 1 et le devis n° 2 réside dans la présence, sur le modèle du devis n° 2, d'un mur équipé de deux urinoirs semi-extérieurs.

Les références 2070 et 2073 sont identiques ; seule la configuration de l'entrée de la cabine diffère.

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU ET DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :**

- **Valide** le devis de l'entreprise MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS référence 2073 pour un montant de 31 500,00 € HT, soit 37 800,00 € TTC ;
- **Retient** l'option du système anticalcaire pour un montant de 980.00 € HT soit 1 176.00 € TTC.

- **Valide** les finitions suivantes :

Extérieur :

- Béton matricé bois RAL 8023 ;
- Façade du mur urinoir : RAL 7031 ;
- Mur urinoir : gris anthracite.

Intérieur :

- Sol : RAL 7001 ;
- Mur du fond : RAL 7031.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

Date d'affichage
29/05/2026

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Objet de la Délibération
Delib-0626-05

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Installation d'une cellule sanitaire – Place Henri Dunant – Parking situé à proximité du monument aux morts – Réalisation d'une dalle béton

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise MERMET relatif à la réalisation d'une dalle béton destinée à l'installation d'une cellule sanitaire.

- Montant HT : 2 600,00 €
- Montant TTC : 3 120,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :**

- **Valide** le devis de l'entreprise MERMET pour un montant de 2 600,00 € HT, soit 3 120,00 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

Date d'affichage
29/05/2026

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Objet de la Délibération

Delib-0626-06

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Débitumisation de la cour maternelle – mission de programmation et de maîtrise d'œuvre

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société PURE relatif à une mission de programmation et de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de débitumisation de la cour de l'école maternelle.

- Montant des honoraires HT : 11 825,00 €
- Montant des honoraires TTC : 14 190,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :**

- **Valide** le devis de la société PURE pour un montant de 11 825,00 € HT, soit 14 190,00 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



(Handwritten signature of Jean-Luc EMIN)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

Objet de la Délibération
Delib-0626-07

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Tènement centre village - Approbation de principe pour le lancement d'une étude de faisabilité en vue d'un projet partenarial de programmation immobilière avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) Grand Bourg Habitat.

LA SEANCE OUVERTE,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Considérant la volonté de la commune de DRUILLAT de développer son offre de logements, de répondre aux besoins de ses habitants et de mener une politique d'aménagement urbain maîtrisée et de qualité, nouée avec la notion de restructuration du cœur de ville ;

Considérant l'opportunité de s'associer avec un partenaire institutionnel et historique du logement social, à savoir Grand Bourg Habitat ;

Considérant que, par délibération du 28 mai 2026, le Conseil d'Administration de Grand Bourg Habitat a validé l'engagement d'une étude de faisabilité sur le territoire de la commune afin de définir une programmation adaptée ;

Considérant qu'il convient, à ce stade du projet, d'acter un accord de principe entre les deux partenaires pour permettre le démarrage des études techniques, urbaines et financières nécessaires, sur le périmètre suivant de la commune, à savoir les parcelles section B n° 2129 – 2174 – 2175 – 2176 – 2177 – 569 – 570- 571 – 572 – 2013 et 2178 (en partie pour ces 2 dernières parcelles en alignement avec la parcelle B 2129) ;

Considérant le principe de répartition des frais d'études de faisabilité engagées par l'Office Public de l'Habitat, prévoyant leur intégration dans le coût global de l'opération en cas d'aboutissement du

projet, ou, à défaut de réalisation de ce dernier, leur prise en charge par la Commune à concurrence de 50 % de leur montant ;

Considérant que cette délibération n'emporte aucun engagement financier définitif pour la commune ni d'approbation sur un projet, mais formalise une volonté de collaboration ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :**

- **Article 1 :** Approuve le principe d'un partenariat avec l'Office Public de l'Habitat Grand Bourg Habitat visant à explorer les opportunités d'un futur projet de programmation immobilière sur le territoire communal ;
- **Article 2 :** Approuve le principe de répartition des frais d'études précisé ci-avant ;
- **Article 3 :** Prend acte et salue la délibération du Conseil d'Administration de Grand Bourg Habitat du 28 mai 2026 engageant le lancement d'une étude de faisabilité approfondie ;
- **Article 4 :** Autorise Grand Bourg Habitat et les services municipaux à collaborer activement pour le partage des données nécessaires à la réalisation de ladite étude (données urbanistiques, foncières, besoins, etc.) ;
- **Article 5 :** Précise que les conclusions de cette étude de faisabilité et les propositions de programmation afférentes devront être présentées au Conseil municipal pour faire l'objet, le moment venu, d'une approbation définitive ;
- **Article 6 :** Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 05 JUIN 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026

Objet de la Délibération
Delib-0626-08

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENault.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY et Hervé CHAVANEL.

EXCUSÉS : Mme Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et M. Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Objet de la délibération : Tènement centre village – Réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de création d'un commerce multiservices

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de Bouillon Champêtre relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet de création d'un commerce multiservices au sein du tènement du centre village.

Cette étude sera réalisée selon les phases suivantes :

1. Cadrage du projet ;
2. Diagnostic territorial ;
3. Concertation et co-construction du projet ;
4. Élaboration de scénarios ;
5. Plan d'action opérationnel ;
6. Accompagnement à la mise en œuvre.

- Montant HT : 2 000,00 €
- Montant TTC : 2 400,00 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS :**

- **Valide** le devis de Bouillon Champêtre pour un montant de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 5 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

